



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Extrait de procès-verbal de la séance de Conseil communal du jeudi 10 mars 2016

Présidence: M. Daniel CALABRESE

LE CONSEIL COMMUNAL

vu la proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2016 - 2021;
ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- d'accepter les amendements des points V et IX;
 - d'accepter la proposition amendée d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2016 - 2021;
- I. Les jetons de présence du Conseil communal sont fixés à CHF 40.-/séance;
 - II. Les vacations pour les séances de Commission et de Bureau sont fixées à CHF 35.-/heure;
 - III. Les indemnités pour le dépouillement des votations et élections sont fixées à CHF 35.-/heure;
 - IV. Le président du Conseil reçoit une rémunération fixe de CHF 5'000.-/an. Il a droit aux jetons de présence, aux vacations pour les activités du Bureau ainsi qu'aux indemnités pour les votations et élections;
 - V. Le secrétaire du Conseil reçoit une rémunération fixe de CHF 18'000.-/an + Fr.1'000.-/an pour le matériel informatique. Il a droit ~~aux jetons de présence~~, aux vacations pour les activités du Bureau ainsi qu'aux indemnités pour les votations et élections;
 - VI. Le secrétaire suppléant reçoit une rémunération fixe de CHF 600.-/an. Il a droit à CHF 40.-/séance de présence au Conseil, aux vacations pour les activités du Bureau ainsi qu'aux indemnités pour les votations et élections. Il sera rémunéré à CHF 35.-/heure pour tout travail de remplacement du secrétaire;
 - VII. L'huissier reçoit une rémunération fixe de CHF 3'000.-/an. Il a droit aux indemnités pour les votations et élections;
 - VIII. L'huissier suppléant reçoit une rémunération fixe de CHF 600.-/an. Il a droit à CHF 40.-/séance de présence au Conseil, aux indemnités pour les votations et élections. Pour tout travail de remplacement de l'huissier, il sera rémunéré à CHF 35.-/heure;
 - IX. Les Conseillers sont rémunérés par les jetons de présence lorsqu'ils sont présents au Conseil communal et par les vacations lorsqu'ils participent et sont présents aux Commissions. Le rapporteur et les premiers membres reçoivent un supplément de CHF 20.- (non cumulable si le premier membre est également rapporteur).
- La rédaction des rapports est rémunérée à CHF 35.-/heure.*

Pour le Bureau du Conseil communal

Le président:

Daniel Calabrese



La secrétaire:

Mireille Tacheron